

Rapport annuel de la KSGGV 2019

Pour l'année 2019, la KSGGV a opté pour la thématique « Protection incendie dans la vie de tous les jours » comme sujet-clé. Quatre cours ont été organisés dans le courant de l'année. Lors d'un cours pour cosec dispensé en français, on a abordé les sujets « Sécurité lors de travaux sur ou à proximité d'installations électriques » et « Motivation et comportement ». Un autre cours pour cosec a eu lieu le 28 novembre 2019 à Interlaken intitulé « Protection incendie dans la vie de tous le jours ». Les travaux pour une nouvelle certification de la Solution professionnelle ont également été entamés et se sont assez bien déroulés. La CFST ainsi que le SECO ont listé trois éléments essentiels pour que la nouvelle certification puisse aboutir, à savoir aborder la thématique des risques psychosociaux, garantir la consultation des collaborateurs ainsi que fixer par contrat l'appel à un hygiéniste du travail. Le Comité a introduit les mesures nécessaires à cet effet à la fin de l'exercice.

1 Formations de base et continue

Cette année, l'Assemblée générale a eu lieu le mercredi 13 mars 2019 à l'hôtel Krone à Lenzbourg. Le Président Stefan von Felten s'est félicité de la large participation. Au total 46 cosec venant de toute la Suisse ont fait le déplacement à Lenzbourg. Les affaires statutaires ont pu être réglées rapidement. Concernant les contributions des Membres, l'Assemblée a décidé d'introduire un montant maximal auprès de plus de 200 collaborateurs. Comme la nouvelle certification de la Solution professionnelle avait été prévue pour 2019, un montant supplémentaire de Fr. 10'000.- a été budgétisé pour l'élaboration des documents. Le budget a été unanimement avalisé par l'Assemblée. Markus Schnyder a présenté les informations de la Suva. Il a lui-même participé au tournage du film « Modèle d'instruction des règles vitales pour la maintenance ». MM. Raphael Verdotti et Stefan Liebheit ont présenté l'offre de service de la « *Pilz Industrieelektronik GmbH* », une entreprise qui propose des conseils et des appréciations systématiques de risques aux niveaux de machines isolées et de parcs de machines. C'est notamment lors de la mise en chaîne de machines qu'apparaissent des dangers aux intersections qui ne sont pas couverts par les producteurs des machines isolées et qu'il convient d'intégrer au concept de sécurité.

L'après-midi, les participants ont eu l'opportunité de visiter la boulangerie Coop à Schafisheim. Sur le site à Schafisheim se trouve non seulement la plus grande boulangerie suisse mais aussi le plus grand site logistique géré par la Coop. Lors d'une visite de deux heures, les participants ont pu voir les parties confiserie et boulangerie. Sur les douze lignes de production sont produits des pains commercialisés à l'état frais ainsi que pour le secteur des produits congelés en constante augmentation.

En 2019, quatre cours ont été organisés pour les coordinateurs de la sécurité, à commencer par le cours de répétition pour cosec dispensé en français le 16 janvier 2019 à Fribourg sur les sujets « Sécurité lors de travaux sur ou à proximité d'installations électriques » et « Motivation et comportement ». Le matin, dans le laboratoire de démonstration SecuLab de l'assurance bâtiment fribourgeoise, les dangers liés à l'électricité ont été mis en évidence à partir d'exemples pratiques. L'après-midi, Celina Murk de la Suva a expliqué comment construire la motivation personnelle et celle des collaborateurs. Par la suite, les participants ont visité les locaux du groupe E.

Deux cours de base ont eu lieu sur la « Sécurité au travail et la protection de la santé – Introduction au Manuel de la Solution professionnelle Céréales », dont un en français au Moulin de Payerne et un en allemand au Secrétariat de la VSF à Zollikofen.

Le cours de répétition pour cosec en allemand s'est déroulé le 28 novembre 2019 au Restaurant Topoff à Interlaken. 55 responsables de la sécurité y ont participé. En matinée, Roman Müller, ingénieur en sécurité CFST et spécialiste en protection incendie CFPA, a abordé le thème de la « Protection incendie dans la vie de tous les jours » et a passé en revue avec les participants l'élaboration d'un concept de protection incendie. Il lui importe que la protection incendie soit considérée non pas seule mais en relation avec la sécurité au travail. A partir d'exemples pratiques - comme la transformation de l'accès visiteurs au Palais fédéral – il a montré qu'il était souvent possible de trouver des solutions pragmatiques pour satisfaire aux diverses exigences imposées pour un bâtiment. Markus Schnyder de la Suva a fait impression avec les chiffres clés de la Suva qui assure un total de 2.0 millions de collaborateurs à temps plein et 129'500 entreprises. Elle s'autofinance et ne reçoit pas de deniers publics. Les bénéfices sont transmis aux assurés sous forme de primes réduites. Cette année, il avait apporté un cadeau particulier à tous les participants, à savoir un calendrier de l'avent avec 24 conseils pour la sécurité durant les loisirs et au travail. Ensuite, Heidi Schäublin a informé sur les mises à jour du Manuel réalisées dans le cadre du processus de la nouvelle certification. Stefan von Felten a offert à Heidi Schäublin un cadeau de la KSGGV pour son départ en la remerciant pour son excellente collaboration. A partir de février 2020, le Secrétariat sera dirigé par Andreas Minder.

L'après-midi, les frères Zenger ont fait visiter leur usine innovatrice Beo Pellets (www.beo-pellets.ch) à Ringgenberg. La BeO Pellets SA est opérationnelle depuis 2016 et transforme à 100% du bois indigène. Elle produit l'électricité au moyen d'installations photovoltaïques et récupère de la chaleur via la façade, le toit et le four de séchage, ce qui leur permet de produire sans émission de CO₂ et sans énergie fossile. Lors d'un apéro après la visite, les participants ont encore eu l'occasion de discuter de l'un ou l'autre aspect.

2 Réalisation de la Solution professionnelle

2.1 Nouvelle certification

La Solution professionnelle pour la sécurité au travail et la protection de la santé aux niveaux du commerce et de la transformation des céréales (CFST n°29) était certifiée depuis le 3 octobre 2014. Le certificat était valable jusqu'au 31 octobre 2019. Dès lors, l'organisme responsable a préparé le processus pour une nouvelle certification pour l'automne 2019. Le Manuel a été retravaillé en collaboration avec l'ingénieur en sécurité Roman Müller de la *Minosys GmbH*, et mis à jour, voire corrigé lorsque nécessaire. Pour la période de 2020 – 2025, le Comité a formulé cinq nouveaux objectifs en termes de sécurité pour la Solution professionnelle. Il va sans dire que l'analyse des risques a également été vérifiée (Manuel Formulaire 5.1 « Liste des objets pour l'analyse des risques »). Pour ce faire, il a été fait appel à des spécialistes MSST, à savoir Roman Müller en tant qu'ingénieur en sécurité et le médecin du travail Dr Rolf Abderhalden ainsi que le représentant des travailleurs Andreas Meier de *Swissmill*. Le 26 août 2019, la représentante du Seco et Philipp Vogler, représentant de la branche auprès des inspections cantonales du travail, ont procédé à l'audit de la Solution professionnelle. Tous deux étaient satisfaits des documents présentés ainsi que de l'évaluation des

risques. Ils ont apprécié le taux de participation élevé aux formations pour cosec. Toutefois, il importe de jeter un œil sur la réalisation de la Solution dans les entreprises. Ils ont recommandé à l'organisme responsable d'approcher les entreprises de manière proactive et de les épauler lors de la réalisation. Fin octobre 2019, la Commission spécialisée 22 de la CFST a déclaré ne pas encore pouvoir certifier à nouveau la Solution, en imposant les deux exigences suivantes à l'organisme responsable : premièrement il faut garantir la consultation des collaborateurs et deuxièmement la Solution professionnelle « Céréales » est tenue de fixer par contrat la collaboration avec un hygiéniste du travail. Le Comité de la KSGG a rempli ces exigences vers la mi-janvier 2020.

2.2 Audits

En 2019, le Secrétariat n'a procédé à aucun audit.

3 Statistiques relatives aux accidents

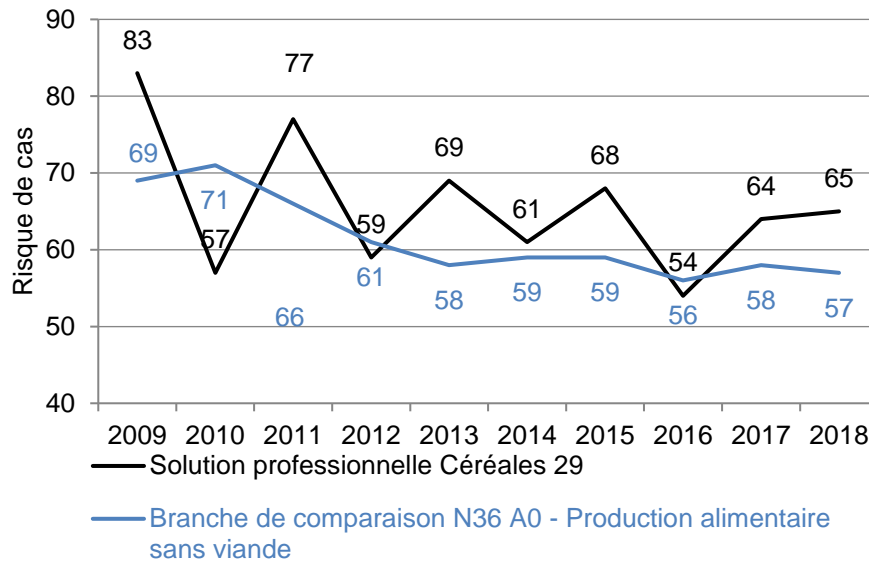
L'établissement de statistiques relatives aux accidents dans le cadre de la Solution professionnelle est une obligation pour la KSGGV. Sont utilisés, d'une part, des chiffres relatifs aux accidents recensés par le SSAA (Service de centralisation de Statistiques de l'Assurance-Accident) et, d'autre part, des déclarations d'accidents que soumettent les Membres. Une sélection de ces données est reprise dans le Rapport annuel.

En 2018, le risque de cas d'accidents professionnels dans la Solution professionnelle s'élevait à 66 cas (Tableau 1). 116 nouveaux cas professionnels ont été recensés au total, dont 44 cas avec paiement d'une indemnité journalière. Pour ce qui est des maladies professionnelles, on a enregistré un nouveau cas.

Tableau 1: Nombre d'accidents professionnels KSGGV des années 2012 à 2018 (Source : SSAA)

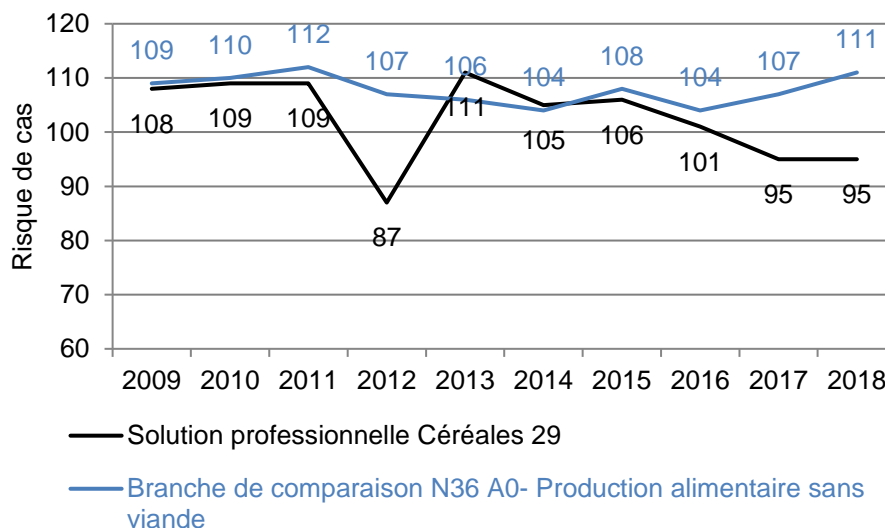
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Emplois à temps plein	1891	1854	1802	1818	1829	1777	1759
Risque de cas (accidents par 1'000 collaborateurs à temps plein)	61	67	60	68	52	65	66
Nouveaux cas enregistrés, acceptés	115	124	108	124	95	116	116
dont cas avec indemnités journalières	50	44	48	47	37	50	44
Rentes d'invalides	0	1	0	0	1	2	0
Décès	0	0	0	0	0	0	0
Maladies professionnelles (nouveaux cas enregistrés)	3	1	5	1	1	3	1

Figure 1 : Accidents professionnels - Risque de cas par 1'000 collaborateurs à temps plein (Source : SSAA)



En 2018, les firmes affiliées à la KSGGV ont déclaré à la Suva 97 accidents non professionnels (Figure 2). Ceci correspond à une augmentation du nombre de cas par rapport à l'année précédente et à une valeur en deçà de celle de la branche de comparaison de la Suva.

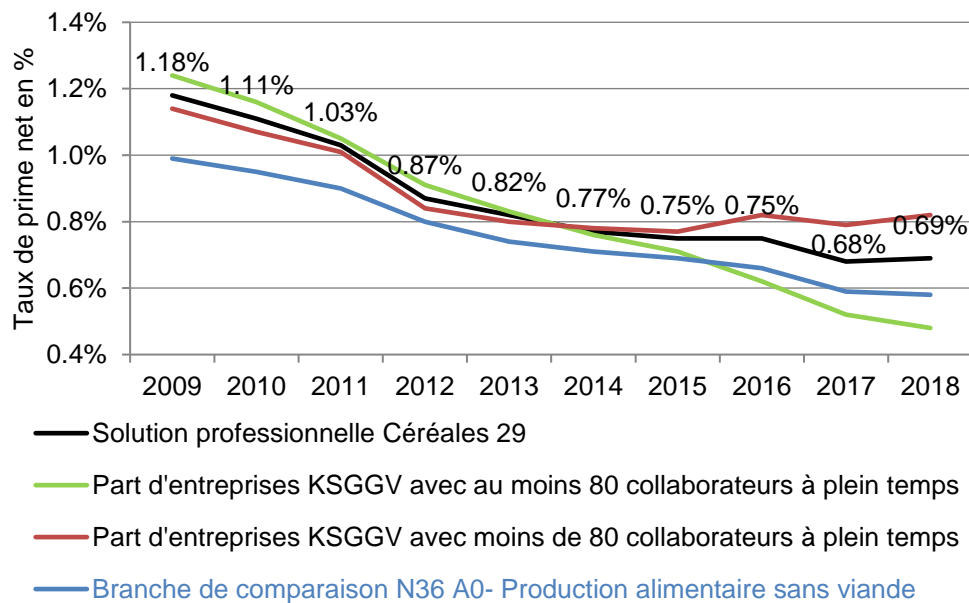
Figure 2 : Accidents non professionnels - Risque de cas par 1'000 collaborateurs à temps plein (Source : SSAA)



Pour la Solution professionnelle « Céréales », le taux des primes nettes est calculé sur base d'une estimation des coûts pour l'année suivante. Les primes nettes couvrent les coûts relatifs aux prestations d'assurance comme les frais de traitement, les indemnités journalières et les capitaux des rentes. Le taux moyen des primes nettes des entreprises affiliées à la KSGGV diminue depuis 2008 et se situe depuis 2017 à 0.69% (Figure 3). Les taux des primes nettes

se différencient entre les grandes entreprises KSGGV avec plus de 80 collaborateurs à temps plein et les petites entreprises KSGGV avec moins de 80 collaborateurs à temps plein.

Figure 3 : Evolution des taux des primes KSGGV de 2008 à 2017 (Source : SSAA)



En 2019, 25% des Membres ont envoyé une réponse à l'enquête relative au nombre d'accidents dans leur entreprise. Pour 15% d'entre eux, l'année s'est déroulée sans accidents. Le Secrétariat a reçu un total de 67 déclarations d'accidents. 50% des accidents signalés étaient des accidents non professionnels.

L'analyse des accidents professionnels montre que la majeure partie des accidents, soit 74%, a eu lieu en entreprise, 14% en route lors du transport et 11% chez le client. La circonstance d'accident la plus fréquemment citée était avec 23% le fait d'être touché ou happé par quelque chose, suivi du fait d'être coincé dans quelque chose avec 14%. En troisième position, il y a les chutes. Les activités effectuées par les accidentés lors de la survenue des incidents étaient principalement des travaux manuels avec des outils ainsi que lors d'opérations manuelles de chargement ou de levage. Les doigts étaient la partie du corps la plus touchée, suivi par les épaules, les pieds et les codes. Les types de blessures les plus fréquemment rencontrés étaient des contusions, suivis de meurtrissures, d'entorses et de coupures. Dans 63% des cas, il y a eu un voire plusieurs jours d'arrêt de travail, ce qui correspond à une augmentation de 19% par rapport à l'année précédente. Dans 7% des cas, l'incapacité de travail dépassait un mois.

4 Affaires internes 2019, organisation KSGGV

Président	Stefan von Felten, Meyerhans Mühlen AG
Comité	Flurin Balett Beat Bischof, Granovit AG Paul-Robert Meylan, Stadtmühle Schenk AG (Vice-président) Urs Strahm, Strahm Mühle AG Patrick Zimmer, Kunz Kunath AG
Représentation des organisations	Lorenz Hirt, FMS Markus Schnyder, Suva Christian Oesch, VSF
Représentation des Inspectorats cantonaux du travail	Heinz Hauser, Inspecteur du travail Ct. BE (<i>à partir de novembre 2019</i>) Philipp Vogler, Inspecteur du travail Ct. AG (<i>jusqu'en août 2019</i>)
Représentation SECO	Natalie Spoljaric
Secrétariat	Heidi Schäublin, VSF

4.1 Mutations

Affiliations

En 2019, la KSGGV n'a pas accueilli de nouvelles entreprises membres.

.

Départs

A la fin de l'année 2019, deux entreprises ont quitté la KSGGV :

- Silo Olten AG, 4600 Olten
- Moulin de l'Oie, 1279 Bogis-Bossy

A la fin de l'exercice 2019, la KSGGV comptait 75 entreprises affiliées. Le nombre de collaborateurs à temps plein est en baisse.

5 Perspectives

Le premier événement de l'année de la KSSGV est son Assemblée générale le 12 mars 2020 à Saline de Bex.

Pour l'année 2020, le Comité de la KSGGV a choisi le sujet-clé « Tour d'horizon de la sécurité au travail ». Cette thématique - qui est aussi un sujet-clé déclaré par la Suva - englobe les points suivants :

1. Stop en cas de danger
2. Pas de travail sans instruction (y compris règles vitales)
3. Equipements de protection obligatoires
4. La sécurité : un job à responsabilités
5. Equipements de protection payés par l'employeur

Le Comité de la KSGGV a par ailleurs décidé de revenir sur la thématique des monte-sacs et d'attirer l'attention sur l'application précise de la liste de contrôle « Monte- sacs/ascenseurs de moulins ».

Janvier 2020

Secrétariat de la KSGGV